

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24 AVR. 2017

Dossier complet le :

24/04/2017

N° d'enregistrement :

2017 - 2466

1. Intitulé du projet

Boisement compensateur, sur la commune de SPAY, consécutif à une demande de défrichement de 2ha 71a dans une emprise ICPE 2510

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SAS CARRIERES TAVANO

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

TAVANO Franck

RCS / SIRET

39328954100012

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 c	Premiers boisements d'une superficie totale de plus de 0,5 ha : 3,2 ha dans le cas présent

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Reboisement de 3,2 ha de terrains en friches appartenant à la commune de SPAY. Le boisement interviendra après une phase de préparation de terrain comprenant le défrichage de la friche présente et le décompactage du sol si nécessaire.

La localisation du boisement compensateur a été proposée par la mairie, sur des terrains communaux, à proximité immédiate d'un aménagement routier et paysager de la RD 51

4.2 Objectifs du projet

Le boisement prévu correspond à la compensation d'un défrichement de 2ha71, défrichement qui sera réalisé dans le cadre de l'exploitation de la carrière TAVANO, située au lieu-dit l'Enfournoire, à SPAY, à environ 2 km au sud est du reboisement prévu.

Le défrichement a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas, acceptée sans évaluation environnementale.

Le coefficient appliqué par la DDT 72 est de 1 (courrier du 28/02/2017).

Le protocole départemental relatif au boisement compensateur indique que le boisement doit contribuer à la constitution d'un massif de plus de 4 ha. Sur le secteur envisagé (parcelle ZD 17), la partie nord est occupée par un boisement existant de 0,8 ha. Le boisement compensateur se fera donc sur 3,2 ha au lieu des 2ha71 correspondant au coefficient de compensation de 1.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Nettoyage du terrain en friches:

- Tronçonnage et récolte des petits bois ou trituration
- défrichage , broyage
- déssouchage par engins mécaniques
- décompactage des sols
- labours si besoin

Plantations:

- plantations de différentes essences à la densité de 1200 individus /ha
- mise en place de protections individuelles des plants contre les lapins
- clôture périphérique

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Suivi des plantations pendant 5 ans

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compensation par boisement dans le cadre d'une autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle ZD 17	5 ha 76 a 00 ca
Surface du boisement de pins conservé	0 ha 80 a 00 ca
Zone à déboiser et à préparer	3 ha 60 a 00 ca
Surface à reboiser dans la zone préparée	3 ha 20 a 00 ca

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieux dits:
-Champ fleuri
- La Lande
72 700 SPAY

Coordonnées géographiques¹

Long. 00°09'38"4 E Lat. 47°56'09"3 N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Localisation : SPAY (72)

Entre la RD 326 au nord, la RD 323 à l'est et la RD 51 à l'ouest

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

Le projet correspond cependant à la compensation d'un défrichement ayant fait l'objet d'une demande spécifique (examen au cas par cas) sans nécessité d'un dossier d'évaluation environnementale.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRNI Sarthe aval approuvé par AP 10-2671 du 28 avril 2010 Le projet est situé en dehors du zonage du PPRI
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Présence d'un ancien site et activités de service recensé dans la bases de données BASIAS sous le n° PAL 7201535. Le tableau des sites recensés sur la commune de SPAY est fourni ci-après.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site NATURA 2000 le plus proche : SIC Fr 5200647 situé à 15 km à l'est du projet. Le boisement n'aura pas d'impact sur cette zone NATURA 2000
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'une friche constituée de végétation spontanée de prunelliers, aubépines, robiniers, pins laricio et quelques chênes (qqs dizaines au maximum). Ensemble sans valeur forestière, très endommagé par la présence importante de lapins. Effet sur la biodiversité existante direct et à court terme, remplacement par un autre type de biodiversité à court moyen et long terme.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remplacement d'une friche à faible potentiel forestier par un espace forestier plu dense. Impact positif permanent à court, moyen et long terme. Parcelle ZD 17 en zonage NP au PLU, secteur dans lequel le reboisement n'est pas proscrit, pas de changement de zonage.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le secteur de boisement est en dehors du zonage du PPRi Sarhe aval.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Reboisement d'un secteur anciennement utilisé pour le stockage de déchets inertes et de déchets non dangereux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Déplacement d'engins sur site lors de la phase de travaux uniquement, pas d'augmentation du trafic routier lié au projet de boisement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet dans sa phase de travaux est source de nuisances sonores du fait de l'utilisation d'engins de chantier. La nuisance reste faible au regard de l'aspect très temporaire des travaux et du niveau sonore existant, engendré par le trafic routier sur les axes à forte densité de circulation présents autour du projet. Effet positif à moyen et long terme de la densité du boisement qui permet une atténuation du niveau sonore routier vis à vis des habitations situées à l'ouest.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions de gaz à effet de serre, gaz d'échappement des engins de chantier pendant la phase travaux. Effet négatif faible et très temporaire. A long terme, effet positif dû à la photosynthèse des plantations. Emissions de poussières lors des travaux de préparation des terrains: effet négatif faible très temporaire et à court terme.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nettoyage des terrains et le déssouchage engendrent des déchets non dangereux (bois). Ces DND seront soit broyés et laissés sur place pour enrichir les sols en matière organique, soit évacués vers une installation spécifique.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Entité archéologique reconnue dans la partie sud de la parcelle ZD 17. Le boisement se fera dans la partie nord de la parcelle et sera sans impact sur l'entité archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification sur les activités humaines, mais l'emplacement du boisement, choisi par la mairie, est lié au projet routier et paysager de l'aménagement de la RD 51, zone à forte circulation. Effet positif du projet sur le paysage et sur l'impact visuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Lors du démarrage des travaux, les aménagements routiers, en cours, devraient être terminés.

Si cela n'est pas le cas, les incidences de projet lors de sa phase travaux, émissions de bruit et de poussières notamment, pourront se cumuler avec les travaux de l'aménagement routier.

A moyen et long terme, le boisement permettra d'atténuer l'impact visuel et sonore du noeud routier des voies à forte circulation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Préservation de pins existants en partie nord est de la parcelle ZD 17, sur une surface de 0,80 ha, pins servant aussi de protection visuelle par rapport aux extensions industrielles et routières voisines.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de boisement ne génère que très peu d'impacts et circonscrits à la période de travaux, restreinte dans le temps. Le choix de l'implantation a été proposé par la mairie de SPAY, il est en relation avec l'aménagement routier et paysager de la RD 51 et permettra à moyen et long termes d'atténuer les impacts sonore et visuel du trafic routier. De plus, cela permet le boisement d'une ancienne zone de stockage de déchets non dangereux de la commune du Mans.

Les effets de ce boisement sont donc globalement positifs, sur un secteur n'ayant pas d'enjeu particulier à préserver. Il n'apparaît pas nécessaire que ce projet de boisement compensateur soit soumis à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Déclaration relative au choix de la compensation dans le cadre de l'autorisation de défrichement
- convention de mise à disposition de terres pour la réalisation de boisement compensateur, avec relevé de propriété
- projet de boisement par A. HUAULT: gestion, expertise, conseils avec les différentes espèces prévues
- devis pour la réalisation du boisement compensateur

- un extrait de la carte Géorisques de la base de données BASIAS se référant à la partie 5
- un extrait du PLU de la commune de SPAY, avec zonage, servitudes et contraintes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Le Mans

le,

19/04/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus